

Arrest du Parlem^t

Liii

Du 8. Juin 1486

Jeudy huit juin 1486. entre
 Pierre Saretan ouvrier, et Jean
 Gille monnoyer de la monnoye
 de Serpignan ou e'crivain de
 France demandeur en requerant
 e'entrevinement de certaine
 requeste et en se faisant quel
 leur fut permis de poursuivre
 certains Procex pendans et
 pardevant le & generaux Jours
 en comoitre à la Requeste

de Richard Gaultier partie
adverse d'une part et led. Richard
Gaultier defendeur d'autre part vu
par la cour led. cour l'ad. requeste
uvertimens desd. parties et tout
ce que par icelles a esté mis et
produit par devers certains
commissaires ordonnez par icelle
cour a vüe led. parties

Il Sera dit quel led. cour a
permis et permet auxd. Demand.
de poursuivre led. proces qui en
pendant par devers le general
des moynes entre iceux
demandeurs et les desnommez
auxd. proces et auxd. generaux en
comostre nonobstant led. defences
faites par led. cour a la requeste
d'iceluy defendeur les depense
reservez en diffinitif.